

# Commune du Plessis-Sainte-Opportune

## Procès-verbal Séance du Conseil Municipal du Mercredi 14 décembre 2022

L'an deux-mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 06/12/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Mme Lucette LECLERCQ, Maire.  
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h02.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs  
Lucette LECLERCQ, Henri JUNIAU, Sébastien MORLET, Stéphane RUFFIEUX,  
Patrick ANNEST, Nathalie BERNARD

**Excusées :** Véronique IPPOLITO, Annick GUILLOTIN,

**Absents :** Manon LECOQ, Pierre-François SALZE, Teddy MAILLY

**Secrétaire de séance :** Sébastien MORLET

**Ordre du jour :**

Décision modificative budgétaire : virement de crédits au chapitre 65  
Demande de subventions DRAC, DETR, Fonds de concours  
Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées  
Nomination Délégué Incendie et Secours  
Demande d'aide financière voyage scolaire  
Goûter des Aînés  
Questions et Informations diverses

Le procès-verbal de la dernière réunion est corrigé et approuvé.

### **Décision modificative budgétaire : virement de crédits au chapitre 65**

Les crédits sont insuffisants au chapitre 65, la subvention pour le voyage scolaire ayant été passée sur ce chapitre et non prévue à cet endroit.

Diminution de crédits du compte 6411/012 de 2670€

Augmentation du compte 6574/65 de 2670€

Approuvé à l'unanimité.

### **Demande de subventions DRAC, DETR, Fonds de concours**

Mme le maire rappelle les projets de travaux dans l'église St André du Plessis Mahiet.

Les travaux de réparations électriques ainsi que les réparations de la voûte sont éligibles à différentes subventions.

Les travaux d'entretien de la voûte ne nécessitent pas d'autorisation de la DRAC, contrairement aux travaux de mise aux normes électriques qui peuvent également nécessiter le recours à un architecte.

Les travaux d'entretien de la voûte sont estimés à 16180 €ht.

Les travaux de mise aux normes électriques sont estimés à 9925.83 €ht.

Mme le maire demande l'autorisation des membres du conseil municipal pour solliciter les subventions auprès de la DRAC, de l'Intercom de Bernay au titre des fonds de concours, auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour toutes démarches administratives liées à ces travaux et autorisent Mme le maire à solliciter les diverses subventions.

Approuvé à l'unanimité.

Mme le maire présente un projet de création de dos d'âne Rue des 4 vents.  
Le devis de l'entreprise GUERIN est de 9980€.

Mme le maire demande l'autorisation des membres du conseil municipal pour solliciter les subventions auprès de l'Intercom de Bernay au titre des fonds de concours, auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour toutes démarches administratives liées à ces travaux et autorisent Mme le maire à solliciter les diverses subventions.  
Approuvé à l'unanimité.

M Annest signale que les demandes de subventions doivent se faire sur des travaux votés par le conseil municipal. Les travaux sur l'école sont prioritaires, ce que confirme Mme Bernard. Notamment la mise aux normes de l'électricité.

M Juniau rappelle que les demandes de travaux pour l'amélioration des performances énergétiques sont présentées depuis 2 ans auprès du SIEGE qui a décidé de prioriser le remplacement des véhicules électriques du personnel, laissant une enveloppe de 100 000€ à partager pour toutes les communes. Concernant l'implantation de dos d'âne rue des 4 vents, Mme le maire précise que ce projet a obtenu l'accord de Mme Silva Rance, chargée de projet de la direction Mobilité du Département.

#### **Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées**

Par envoi avec demande d'accusé de réception en date du 06/12/2022, Le Président de la CLECT (commission Locale d'Evaluation des Charges transférées, a notifié le Rapport 2022 adopté par la Commission lors de sa réunion du 15 novembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les transferts de charges qui accompagnent ces transferts de compétences.

Le maire donne lecture du rapport, dans lequel la fixation des charges transférées pour la Compétence mobilité est abordé. Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres.

Il sera adopté si, la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l' E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.) émet un avis favorable, dans les trois mois suivants la transmission du rapport de la CLECT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-17;

Vu le Code des transports et notamment ses articles L.1231-1-1, L.3111-7 et L.3111-8 ;

Vu la Loi n°2019- 1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération n°26/2021 du 23 mars 2021 relative à la modification statutaire ;

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport adopté par la CLECT le 15 novembre 2022 et joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve le rapport de la CLECT

Autorise Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'accomplissement de la présente délibération.

Votants : 06

Contre : 01

Pour : 05

## **Nomination Délégué Incendie et Secours**

Mme le maire informe les membres du conseil municipal sur l'obligation de nommer un délégué Incendie et Secours conformément au décret du 29 juillet 2022. Elle annonce les principales missions du délégué.

Les conseillers municipaux candidats sont : Stéphane RUFFIEUX

M Stéphane RUFFIEUX sera nommé Correspondant Incendie et Secours par arrêté municipal.  
Approuvé à l'unanimité.

## **Demande d'aide financière voyage scolaire**

Mme le maire présente une demande d'aide financière pour un voyage scolaire à Brighton organisé par le collège Croix Maître Renault en mars 2023.

La participation familiale est de 280€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder une aide financière de 110€.

Approuvé à l'unanimité.

## **Goûter des Aînés**

Mme le maire informe le conseil municipal du nombre d'inscrits : 30

Les colis sont livrés.

## **Questions diverses**

Suite à l'annulation par faute de participants, M Annest demande si des ateliers « ma retraite connectée » seront programmés en 2023, et si l'information a été diffusée autrement que sur Panneau Pocket. M Ruffieux rappelle que du boîitage a été fait auprès des retraités, et que l'information a été signalée sur les panneaux d'affichage.

M Juniau présente une proposition de Valocime qui souhaite reprendre le bail de l'antenne FREE en 2031. La proposition commerciale sera revue et présentée en délibération.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le maire déclare la séance levée à 19H43.

Nom	Qualité	Emargement
Lucette LECLERCQ	Maire	
Sébastien MORLET	Le secrétaire	